

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2023

---

L'an deux mille vingt-trois, le premier décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni l'auditorium de la Villa Bedat, Rue de l'intendant d'Etigny, à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2023,  
Secrétaire de séance : Sami BOURI

Etaient présents 49 titulaires, 13 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Philippe GARROTE, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Chantal LECOMTE, Jean-Paul PORTESSÉNY, Pierre BAHOU, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÉZE,

Pouvoirs : Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Philippe VIGNEAU à Alexandre LEHMANN, Fabienne TOUVARD à J. LABORDE, Muriel BIOT à Claude LACOUR, Cédric PUCHEU à Lydie ALTHAPE, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Frédéric LOUSTAU à Marie-Lyse BISTUÉ, Patrick MAILLET à Brigitte ROSSI, Raymond VILLALBA à Sami BOURI, Flora LAPERNE à Anne SAOUTER, Stéphane LARTIGUE à Bernard UTHURRY, Jean CONTOU-CARRÈRE à Dominique QUEHEILLE,

Absents : Jean-François CAZAUX, David MIRANDE, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Jean-Michel IDOPE, Daniel LACRAMPE, Michèle CAZADOUMECQ, Gérard LEPRETRE, Laurence DUPRIEZ, Bruno JUNGALAS, Christophe GUERY,

**RAPPORT N° 231207-04-TOU-  
MONTAGNE BEARNAISE : CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS REGIONAL  
« ACCOMPAGNEMENT AUX CHANGEMENTS DES TERRITOIRES TOURISTIQUES »  
(ACTT)**

L. ATHALPE expose :

La Montagne béarnaise qui regroupe les communautés de communes du Pays de Nay, de la Vallée d'Ossau et du Haut-Béarn et les trois offices de Tourisme de ces territoires constitue un territoire de projet fédéré autour des valeurs du développement durable. Sans structuration juridique, liées par une convention de partenariat, elles se sont associées sur diverses thématiques pour mieux appréhender les défis de demain (le contrat d'attractivité, les fonds européens, la politique vélo, la rénovation énergétique, ...).

En matière touristique, les Communauté de communes du Haut-Béarn et de la Vallée d'Ossau ont collaboré jusqu'en 2021 autour de l'appel à projets régional « Nouvelle organisation touristique des territoires néo-aquitains » (NOTT). Ce travail commun a renforcé les liens de coopération entre les équipes et les élus, et a permis d'optimiser la structuration touristique des territoires, de qualifier l'offre en accompagnant les professionnels du tourisme et d'optimiser l'accueil des visiteurs.

En 2021, elles se sont associées à la Communauté de communes du Pays de Nay pour candidater au « Plan Avenir Montagne ingénierie » (PAMi). Depuis bientôt deux ans, les trois intercommunalités travaillent activement avec les trois offices de tourisme sur 6 thématiques : la gestion des flux et de l'accueil des sites, la qualité des hébergements touristiques, l'attractivité du territoire pour les saisonniers et la pluriactivité, l'adaptation des activités liées à l'eau, l'itinérance vélo, la valorisation des activités pleine nature. Une cheffe de projet a été recrutée en 2022 pour assurer l'ingénierie de coordination et d'animation du projet.

Dans la poursuite de l'appel à projets NOTT, le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine lance un nouvel appel à projets intitulé « Accompagnement aux Changements des Territoires Touristiques » (ACTT). Il s'appuie sur la feuille Neo Terra qui structure désormais toutes les politiques publiques de la Région Nouvelle Aquitaine. Il s'agira d'une nouvelle contractualisation de 3 ans.

L'appel à projet ACTT se construit autour de 4 axes : 1/ Soutenir l'appropriation d'une stratégie de tourisme écoresponsable ; 2/ Favoriser le développement de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) ; 3/ Développer et optimiser la stratégie économique des professionnels du tourisme ; 4/ Dispositif alternatif pour les territoires moins matures : accompagner l'organisation touristique des territoires.

Ainsi, dans la poursuite de la dynamique engagée dans le cadre des dispositifs NOTT et PAMi, et pour une bonne coordination des actions, il est proposé :

- de candidater à l'échelle de la montagne béarnaise à l'appel à projets régional « ACTT »,
- que la Communauté de communes de la vallée d'Ossau soit le chef de file,
- que la cheffe de projet PAMi soit également en charge de la coordination et l'animation du projet global ACTT.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 60 voix pour et par 2 abstentions/nuls/blancs/non-participations (A. QUINTANA, C. PUCHEU),

- **VALIDE** la candidature à l'appel à projet régional « ACTT » à l'échelle de la Montagne béarnaise,

- **VALIDE** l'animation mutualisée du dispositif ACTT et PAMi par la cheffe de projet PAMi,
- **DESIGNE** la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau comme chef de file de cette contractualisation,
- **AUTORISE** le Président à signer les actes et pièces relatives à ce dossier,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 7 décembre 2023  
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Le Président

*Signé SB*

*Signé BU*

Sami BOURI

Bernard UTHURRY